



Rapport de séance plénière n° 1 de la Commission des pétitions du 30 septembre 2019

Lausanne, 30 septembre 2019

Présidence	Graziella Schaller
Membres présents	Anne Berguerand ; Quentin Beausire ; Xavier de Haller ; Gianfranco Gazzola ; Anita Messere ; Paola Richard-De Paolis ; Sara Soto.
Membres excusés	Laura Manzoni ; Pierre Oberson.
Secrétaire	Frédéric Tétaz

La séance a lieu dans la salle des commissions. Début et fin de la séance : 16 h30-17 h40

Une commissaire annonce que le postulat Donzé relatif à cette pétition a déjà passé en commission avec la présence de Madame Noz. La Municipalité n'a pas encore répondu. La commissaire ajoute que le postulant habitait à Marterey. Un commissaire note que le postulat a été renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport. Il estime que la pétition pourrait aussi être envoyée à la Municipalité pour étude et rapport, avis partagé par un autre commissaire.

Une commissaire mentionne que la pétition demandait l'annulation du postulat. Une autre commissaire se rappelle que la pétition invoque une démarche participative. La présidente annonce que la pétition demande l'abandon du postulat. Un autre commissaire indique que la pétition ne demande rien, que les signataires n'ont pas signé de demande précise. Un dernier commissaire dit que l'idée de la pétition est que la rue ne soit pas piétonne et préconise de demander des précisions aux pétitionnaires.

Une commissaire précise qu'une rumeur circule à propos des personnes qui ont signé : elles l'auraient parfois fait dans une ambiance de « forcing ». Une commissaire demande ce que veut dire « faire du forcing » afin de savoir comment récolter les signatures de manière plus efficace. La commissaire répond que la pétition est rédigée sans que l'objectif soit explicite, ce qui n'est pas du « forcing », mais n'est pas très honnête.

=====

Pétition au CC de Noz Anne Lise et crts - Marterey pour tous

<u>Municipale concernée</u> :	Mme Florence Germond, directrice de Finances et Mobilité (FIM) ;
<u>Accompagnatrice</u> :	Madame Christelle Benaglia, adjointe du chef de service Routes et Mobilité ;
<u>Pétitionnaire</u> :	Mme Anne Lise Noz ; Mme Emmanuelle Germond.



Rapportrice :

Mme Anita Messere

* * *

Il est procédé à l'audition des pétitionnaires, en présence de Madame la Municipale.

La présidente explique le déroulement de la séance aux pétitionnaires.

Madame Noz se présente comme femme d'artisan de la confiserie dans la partie basse de la rue Marterey mais habite le haut de la rue. 40 personnes ont élaboré l'argumentaire de la pétition. 70 commerçants de la rue ont soutenu la pétition. Ils ont récolté des signatures dans la rue Marterey uniquement.

Elle explique que la rue Marterey bénéficie d'une situation exceptionnelle car il n'y a aucune surface commerciale vide. Ce sont essentiellement des commerçants locaux et cela génère environ 250 postes de travail et de postes d'apprentis. Dans une étude de la Ville sortie en 2017, elle a lu qu'un commerce sur deux à Lausanne a moins de deux employés. C'est le cas à Marterey.

Les commerçants redoutent une piétonisation car ils craignent une baisse de leurs chiffres d'affaire. Cette baisse serait d'abord imputable aux travaux nécessaires pour rendre la rue piétonne. Cela a parfois pris plusieurs années dans d'autres quartiers. Cette baisse serait imputable ensuite au comportement des clients. Interrogés, ceux-ci ont indiqué qu'ils ne viendraient plus s'ils ne pouvaient pas stationner dans la rue. La conséquence est la rotation des commerces.

Les commerçants ont regardé ce qui se passait dans les autres quartiers devenus piétons et constatent que ce sont les franchises qui prennent place.

Elle indique aussi que le quartier est aussi habité par des personnes âgées ou à mobilité réduite. Les commerçants ont un rôle social vis-à-vis de ces personnes. Les habitants de Marterey se soutiennent mutuellement. Habitante du haut de la rue en zone piétonne, elle a pu observer ce qu'a produit l'arrivée du métro : ce qui a été perdu en termes de nuisance de trafic a été compensé par le bruit et nuisances nocturnes des terrasses des bars. La qualité de vie n'a donc pas fondamentalement changé.

Elle a observé que le matin, comme il n'y a plus de petits commerçants, le haut de la rue est mort. Elle cite le cas du café Bravissimo : il était ouvert le matin dès 08h00 avant la fermeture de la rue à la circulation. Il est fermé depuis la piétonisation car ils ne vendent que 20.- de cafés/matin, ce qui n'est pas rentable. Elle estime que le centre piéton ne peut s'élargir indéfiniment.

Le quartier Marterey ne jouit pas de la même attraction que l'hyper-centre. Lors des nocturnes de Noël, elle constate que les personnes descendent faire leurs achats dans l'hyper-centre, et ne s'arrêtent pas en remontant. Elle souligne une nouvelle fois la bonne qualité du vivre ensemble, et que celui-ci est un équilibre fragile.

Questions aux pétitionnaires :

Une commissaire demande quelle est la proportion des signatures de personnes qui viennent du quartier. Madame Noz répond que sur les 3000 signatures, 40% des signatures viennent du quartier et 60% viennent d'autres quartiers. Les clients disent qu'ils ne reviendront pas si la rue est piétonne.

La même commissaire demande si les commerçants du haut se plaignent de ne pas avoir de places de parc devant leur commerce. La pétitionnaire dit qu'il n'y a presque plus de commerçants dans le haut de la rue et que les places de parcs du bas de la rue bénéficient aussi aux commerces du haut.

Une autre commissaire demande s'il est possible de consulter la liste des signataires.

La présidente demande aux pétitionnaires de préciser leur souhait, car cela n'apparaît pas clairement dans la pétition, tout en précisant que les membres de la commission ont compris que c'était en rapport avec la demande de piétonisation du postulat Donzé. Madame Noz lit la deuxième phrase de la pétition



précisant clairement que les signataires s'opposent à la piétonisation comme demandé par le postulat. Les pétitionnaires voulaient conserver la rue telle qu'elle est, ce qui constituait l'argumentaire

Une commissaire demande sur quelle étude les pétitionnaires se basent pour dire que la piétonisation implique une baisse de fréquentation des commerces. Madame Noz dit qu'une étude de la Ville de 2017 montre qu'on ne peut pas comparer Lausanne à Berne parce que la première a une topographie tourmentée et qu'à Berne, le centre historique, le centre commercial et la gare sont localisés dans le même secteur, ce qui n'est pas le cas de Lausanne. Elle indique aussi que si l'étude montre que Lausanne s'en tire mieux que Vevey et Yverdon alors que ces deux villes ont leur centre historique et commercial au même endroit, c'est parce que Lausanne bénéficie de son statut de ville-centre, alors que Vevey et Yverdon sont des villes à rayonnement local.

La présidente prend congé des pétitionnaires.

Audition de la Municipale sans la présence des pétitionnaires

Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité explique que la Ville procède à une analyse de ses espaces publics par des mandatés européens. Sur la base de ce rapport qui devrait être rendu public au début 2020, il y aura une réponse à toute une série d'interventions sur les enjeux de l'espace public de l'hyper-centre. Il y aura une vision globale de l'hyper-centre commercial et touristique. Au printemps, l'analyse globale devrait pouvoir être donnée.

La présidente demande s'il est possible de mesurer quelles sont les personnes qui se parquent dans la rue et qui vont dans les commerces ou qui vont ailleurs.

L'adjointe au chef de service dit qu'ils procèdent par comptages pour des jours représentatifs. Ils comptent les gens, les interrogent, complètent avec les données des données d'horodateurs. Ces mesures n'ont pas encore été faites à Marterey.

La présidente demande, si la réponse à la pétition devait être renvoyée pour étude et communication, elle pourrait être faite dans le même rapport-préavis que celui répondant au postulat Donzé. Il lui est répondu que cela dépend de la rapidité de traitement par le Conseil communal.

La présidente demande s'il y a des mesures qui permettent de voir l'effet du remplacement des nuisances du bruit des voitures par les nuisances des restaurants. Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que cela dépend de la brigade anti-bruit.

Une commissaire annonce qu'elle ne veut pas d'une « réponse globale » car il s'agit d'une pétition importante qui compte plus de 3000 signatures à considérer. Elle cite comme exemple, que le projet du tram a induit la suppression d'une énorme partie de la forêt du Flon comme conséquence et que cela a été lié à la décision globale. Madame la Municipale en charge de Finances et Mobilité dit que la réflexion doit être globale, mais que la réponse sera propre à la rue Marterey.

La présidente dit que le postulat Donzé voulait dynamiser les commerces et améliorer la qualité de vie. Elle constate que ce n'est pas la vision des commerçants.

La présidente prend congé de la Municipale en la remerciant.

Délibération de la COPET

Une commissaire dit qu'elle a discuté avec un pétitionnaire et précise qu'il a signé par solidarité mais ne craint pas la baisse de clientèle le concernant.

Un commissaire dit qu'il y a une unité de matière avec le postulat Donzé. Par conséquent, il propose de renvoyer la pétition pour étude et rapport-préavis ainsi que de charger le Bureau de veiller à traiter la pétition rapidement dès réception du rapport pour que la Municipalité puisse y répondre dans le même rapport-préavis. Une commissaire soutient le renvoi pour étude et rapport-préavis car elle souhaite vivement que la Municipalité rédige une réponse particulière à la rue Marterey et réponde dans ce même rapport-préavis au postulat Donzé et à la pétition Noz sans « globalité ».



Le secrétaire rappelle que la Commission des pétitions, puis le Conseil n'a pour seule prérogative de décider d'un renvoi pour étude et communication ou pour étude et rapport-préavis. La Municipalité décide seule de la manière dont elle souhaite répondre. Il y a trois possibilités :

- Des rapports-préavis distincts pour chaque objet
- Un seul rapport-préavis pour la pétition Noz et le postulat Donzé et d'autres rapports-préavis pour les autres initiatives de la même thématique
- Un seul rapport-préavis regroupant pétitions et initiatives de la même thématique.

La Commission des pétitions peut souligner dans son rapport qu'elle préférerait l'option numéro deux, mais pas décider de la procédure de la Municipalité.

Un commissaire rappelle qu'il est secrétaire général de l'ACS Vaud. Il propose que la présidente écrive au Bureau pour lui demander de traiter la pétition Noz au plus vite à compter de la réception du rapport pour permettre le renvoi pour étude et rapport-préavis dans les délais pour que la Municipalité puisse répondre au postulat Donzé et à la pétition Noz dans le même rapport-préavis. Si la Municipalité devait répondre par deux rapports différents, le Bureau serait invité à faire en sorte de traiter les deux objets lors d'un même débat.

La parole n'étant plus demandée, la présidente passe au vote.

Vote : *A l'unanimité pour un renvoi pour étude et rapport-préavis. Les membres de la commission des pétitions décident en application de l'art.73 lit. a) RCCL de renvoyer la pétition à la Mté pour étude et rapport-praévis.*

Le rapporteur : Anita Messere